

Mairie de Saint Barthélemy Lestra

République Française
Département de la Loire

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 19 JANVIER 2026

ORDRE DU JOUR :

Préparation budgétaire : Débat d'orientation budgétaire

Lors de la réunion de conseil de décembre, chaque commission a fait part de ses projets pour l'année 2026. Il a été demandé à chaque conseiller de faire un classement de ces projets. La synthèse des réponses a été débattue en conseil municipal et priorisée. L'aménagement de la RD1089 étant la variable d'ajustement.

BUDGET 2026

CLASSEMENT DES PROJETS

Projets	Montant	
Chaudière salle Laÿs (dont 39 500 € d'aides)	76 400 €	Investissements nécessaires
Chauffe eau Salle Laÿs	3 000 €	
Plus values ERAC	50 000 €	
Travaux voirie 2026	24 000 €	
Equipement de cuisine de l'ERAC	15 000 €	Investissements souhaitables
Changement éclairage école + salle Laÿs	4 000 €	
Aménagement remise Marguerite	2 000 €	
Clôture terrain de boules et côté presbytère	8 000 €	
RD 1089	300 000 €	Variable d'ajustement
Réfection du mur de l'école	7 000 €	Investissements repoussés
Salle Laÿs - Film fenêtres du gymnase	1 220 €	
Rénovation communs Ancien presbytère	8 500 €	
Rénovation logement RDC ancien presbytère	60 000 €	
Cabane du pré de l'âne	2 000 €	
Rénovation de la salle des Jeunes	9 000 €	

ERAC : plus-values à valider

L'architecte et l'économiste ont fait le point sur les plus-values liées au chantier, qui se montent à ce jour à 49 455 HT, soit 59 346 € TTC, ce qui représente environ 5,5 % du marché.

D'autres avenants sont encore à prévoir mais non chiffrés à ce jour.

Une situation de blocage est à relever avec Alpes Contrôles pour les missions de contrôle et de Sécurité Prévention Santé. A suivre.

Chaufferie Salle Laÿs

Le coût d'installation de la nouvelle chaufferie granulés bois à la salle Laÿs est évalué à 74 005 € avec un montant de subventions de 39 500 € qui seront versées à la mise en route de la chaufferie.

L'organisation des travaux de mise en œuvre est étudiée.

RD1089

Le dernier projet comprendrait deux plateaux traversants ou une résine, l'un au carrefour de l'entrée du

village et le deuxième au carrefour du chemin des Platières. Une résine de couleur serait installée au carrefour du chemin du Maréchal Ferrant. Des places de parking et un cheminement doux sont prévus le long de la départementale. En accord avec Saint-Martin, le haricot situé côté Saint-Martin vers l'entrée de la zone artisanale serait découpé pour permettre le passage des piétons.

Le département doit valider les nouvelles options lors d'une réunion prévue le 26 janvier à 15 h.

Lors du conseil municipal de février, le projet d'aménagement doit être validé pour un lancement d'appel d'offres en mars. Les entreprises devront répondre en avril. Au mois de mai, le nouveau conseil municipal pourra décider de la notification ou non de ce marché.

Convention 2 Fleuves Loire Habitat

Dans le cadre du projet de bâtiment intergénérationnel, une convention doit être signée avec 2 Fleuves Loire Habitat dans laquelle il est indiqué que la commune leur confie la réalisation de l'opération de construction comportant 6 logements locatifs. La commune s'engage à rétrocéder à 2 Fleuves Loire Habitat, pour un coût de 40 000 €, environ 420 m² pour la construction du bâtiment, et environ 300 m² pour l'aménagement de parking.

Le conseil municipal donne son accord pour la signature de la convention et demande qu'il soit ajouté que la commune souhaite pouvoir négocier l'implantation du bâtiment et des parkings privés.

Compte rendu des commissions

Commission Services municipaux

Ghislaine étant en retraite progressive depuis le 1^{er} janvier 2026, il est proposé d'augmenter le temps de travail de Karen à 29h30.

Questions diverses

- Châpi de la Maison Marguerite : suite aux demandes des associations, une réunion avec des bénévoles bricoleurs des deux associations aura lieu le samedi 31 janvier à 11h pour organiser l'aménagement.
- L'AFR souhaite embaucher Florence Hamann en tant que directrice permanente du centre de Loisirs, et prendrait en charge sa formation BAFA. Dans le cadre de cet embauche, l'AFR souhaite demander une participation aux deux communes pour le financement de ce poste.
- Maxime doit solder ses congés avant le 31 mars et propose de prendre tous les vendredis matin jusqu'à cette date. Le conseil donne son accord.
- Les personnes qui souhaitent adhérer au Comité de soutien et de défense du Centre Hospitalier du Forez peuvent trouver des bulletins d'adhésion en mairie.
- L'inspectrice d'académie est venue rencontrer la mairie et la directrice de l'école au sujet de l'avenir de l'école, et d'une certaine tension sur le manque d'effectif.
- Le directeur de la Direction Départementale des Territoires et l'un de ses collaborateurs sont venus faire un point sur le Toono. Le projet n'étant pas terminé, l'évaluation est difficile à clore. La DDT présentera à la commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) qui se réunit le 17 février, le compte-rendu de l'expérimentation pour que la commission décide de la suite à donner

Prochaine réunion de conseil municipal le 23 février à 19h30

Les services de gendarmerie rappellent que le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année. Le non-respect de cette interdiction peut engendrer une contravention d'un minimum de 135 €



Rénov'actions 42 informe la commune de démarchage frauduleux pour les panneaux photovoltaïques.

Liste des délibérations

1° - Avenant à la convention avec le Centre de Gestion relative aux dossiers de retraite CNRACL

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de gestion des dossiers de retraite CNRACL avec le Centre de Gestion.

Délibération votée à l'unanimité

2° - Avenant au marché de travaux de l'ERAC

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les avenants aux marchés de l'ERAC.

Délibération votée à l'unanimité

3° - Adhésion à l'option « projets énergies renouvelables et réseau de chaleur » de la compétence SAGE du SIEL pour l'installation de la chaufferie à la Salle Laÿs

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'option « projets énergies renouvelables et réseau de chaleur » dans le cadre de l'adhésion à la compétence SAGE du SIEL-TE Loire pour la maîtrise d'œuvre de l'installation d'une nouvelle chaufferie à la salle Laÿs.

Délibération votée à l'unanimité

4° - Convention avec Deux Fleuves Loire Habitat

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec Deux Fleuves Loire Habitat pour l'opération de construction de 6 logements locatifs.

Délibération votée à l'unanimité